



Départ de l'aéroport d'Orly. M. Trudeau prend congé de M. Cadieux, ambassadeur du Canada en France, et de Mme Cadieux.



Avec M. Tindemans, premier ministre belge.

Pierre Elliott Trudeau à Paris et à Bruxelles

parties s'accorderaient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Le traité remplacerait les divers accords bilatéraux que le Canada a conclus avec chacun des pays membres de la Communauté; il comporterait des clauses spéciales sur les questions d'ordre commercial qui ne sont pas régies par le Gatt; il porterait encore une clause générale en vertu de laquelle Bruxelles devrait entamer des pourparlers avec Ottawa en vue d'explorer la possibilité d'une coopération plus poussée entre les deux parties chaque fois qu'une entente entre les Neuf étendrait la compétence et les pouvoirs de la Commission à des domaines nouveaux, par exemple l'énergie, les transports, la technologie. Enfin, le Canada souhaiterait que le traité établisse un mécanisme de consultations régulières entre Ottawa et la Commission. Le Canada recherche, par ce moyen, la mise au point d'un système d'information et de sensibilisation de la Communauté aux conséquences de ses initiatives pour le Canada.

La Commission européenne, pour sa part, a repris la position adoptée le 15 octobre dernier par les ministres des affaires étrangères: la Communauté

A Paris-Orly, départ pour Bruxelles.



est favorable à un resserrement des liens qui reste à négocier. Il a été décidé d'engager, au niveau des experts, des conversations dont l'objectif serait de réfléchir au cadre juridique le plus approprié pour organiser la coopération et déterminer la nature des engagements qui pourraient être pris. Au terme de ce processus, la Commission présentera un rapport au conseil des ministres des Neuf. M. Xavier Ortoli, président de la Commission européenne, a accepté une invitation à se rendre cette année au Canada.

M. Trudeau est accueilli par M. Ortoli, président de la Commission des communautés européennes.



Le parti et le pouvoir

Devient premier ministre le chef du parti politique qui, majoritaire ou non à lui seul, est en mesure d'obtenir le soutien de la majorité des membres de la Chambre des communes. Elu à ces fonctions de leader au cours d'un congrès spécial de son parti, il peut devenir premier ministre après la démission de son prédécesseur sans que des élections soient nécessaires. L'usage veut que, dans ce cas, il déclenche la dissolution de la Chambre et des élections générales. Le premier ministre est investi d'une autorité exceptionnelle qui résulte du succès de son parti aux élections et de la part qu'il y a prise, bien qu'il ne soit lui-même élu qu'à titre de député. Il a la prérogative de « recommander » au gouverneur général la dissolution de la Chambre. Il « recommande » aussi la nomination des lieutenants-gouverneurs de province, des sénateurs (ceux-ci ne sont pas élus) et du président du Sénat, des juges en chef de tous les tribunaux. Il « recommande » même à la reine la nomination d'un nouveau gouverneur général.

Un politicologue venu à la politique

Né le 18 octobre 1919 à Outremont, ville qui fait partie de l'agglomération mont-réalaise, Pierre Elliott Trudeau appartient à une famille très aisée où l'on pratiquait les deux langues, le français et l'anglais. Son père, à la fois avocat et homme d'affaires, était en effet d'ascendance française tandis que sa mère, Grace Elliott, avait un père d'origine écossaise et une mère d'origine française (1).

Etudiant. Après ses études secondaires, Pierre Trudeau s'inscrit à l'université de Montréal pour y faire son droit. Licencié en 1943 et membre du Barreau, il ne tarde par à partir pour plusieurs années, consacrées à parfaire

1. Selon une coutume assez répandue en Amérique du Nord, M. Trudeau intercale le nom de jeune fille de sa mère entre son prénom et son nom; il signe volontiers Pierre E.T.